



**CONSEIL COMMUNAL
DU CHENIT**

CANTON DE VAUD

Procès-verbal n°14 Législature 2021-2026

Séance du Conseil communal

Lundi 4 décembre 2023, 19h00, Hôtel de Ville

Présidence : Jan-Matti Keller

Vice-présidence : Joëlle Vuilloud

Secrétaire : Françoise Messer

Scrutateur/trice/s : Marylaure Sirna et Fritz Dennler

Scrutateur suppléant : Thierry Rouiller et David André

Séance transmise sur ValTV

Appel nominal

Membres présent/e/s : 55

Excusés : Bodenmann Jean-Yves, Bossert Rémy, Sanchez Francisco.

Absent : Hussain Shah Aftab

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

Appel nominal

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis 16/2023 - Budget 2024
6. Préavis 17/2023 - Rénovation et mise aux normes de la fromagerie du chalet des Grands Plats de Bise et développement de la vente directe ainsi que de l'accueil des visiteurs
7. Préavis 18/2023 - Réfection de la Route des Crêtets par suite des travaux sur les réseaux. Réfection partielle des eaux claires (EC) devant l'entreprise Jaeger-LeCoultre
8. Préavis 19/2023 - Révision du règlement du personnel
9. Divers et propositions individuelles

1) Approbation de l'ordre du jour

M. le Président soumet une proposition de modification, avec l'ajout du point 5 ci-dessous puisque le groupe UDI a présenté une candidate en la personne de Mme Christelle Pittet-Amstutz pour remplacer M. Jean-François Aubert, démissionnaire.

M. le Syndic annonce que la Municipalité retire le préavis 19.2023 Règlement du personnel. En effet, malgré les éléments suivants : rédaction d'après le modèle mis à disposition par le Canton, validation par une juriste de l'Etat et séance productive avec la commission ; de nombreux amendements et sous-amendements sont prévus. La compréhension des enjeux deviendrait compliquée et en cas d'amendement non validé par l'Etat il faudrait soumettre le règlement une nouvelle fois au Conseil lors d'une prochaine séance.

La Municipalité souhaite donc retravailler ce préavis en tenant compte des amendements proposés et en les soumettant à l'Etat, tout en défendant la marge de manœuvre municipale.

M. le Président soumet au vote l'ordre du jour ci-dessous, il est approuvé à l'unanimité.

Appel nominal

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023**
3. **Communications du Président**
4. **Communications de la Municipalité**
5. **Assermentation**
6. **Préavis 16/2023 - Budget 2024**
7. **Préavis 17/2023 - Rénovation et mise aux normes de la fromagerie du chalet des Grands Plats de Bise et développement de la vente directe ainsi que de l'accueil des visiteurs**
8. **Préavis 18/2023 - Réfection de la Route des Crêtets par suite des travaux sur les réseaux. Réfection partielle des eaux claires (EC) devant l'entreprise Jaeger-LeCoultre**
9. **Divers et propositions individuelles**

2) **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

3) **Communications du Président**

- En date du 7 octobre 2023, M. le Président a reçu une lettre de démission de M. Aftab Hussain Shah, il en donne lecture. M. le Président remercie le groupe RV de présenter un/e remplaçant/e dans un délai de 5 semaines comme stipulé par l'art. 85 LEDP.
- Pour faire suite aux différentes discussions qui ont eu lieu au sujet des procédures, des compétences du Conseil communal et celles de la Municipalité, une présentation sur ce thème est prévue en collaboration avec le Service des communes de l'Etat de Vaud et la Préfecture, si possible lors de la séance de mars.

4) **Communications de la Municipalité**

M. le Syndic donne lecture des communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

5) **Assermentation**

En accord avec l'art. 84 al.4 de la LEDP le groupe UDI a proposé une candidature valable, le Bureau électoral proclame donc Mme Christelle Pittet-Amstutz élue.

M. le Président procède à son assermentation, la félicite et lui souhaite plein succès au sein de notre législatif.

Le nombre de membres présent/e/s est maintenant de 55.

6) **Préavis 16.2023 Budget 2024**

M. le Président invite le rapporteur de la commission des finances M. Pierre-Olivier Capt à la tribune pour lire son rapport. La commission souhaite rendre la Municipalité et le Conseil communal attentifs à l'augmentation des charges dans de nombreux domaines, elle propose néanmoins d'accepter la conclusion telle que présentée.

La discussion est ouverte sur le rapport, la parole n'est pas demandée.

M. le Président, avant de passer à la lecture du budget, précise qu'en cas d'amendement concernant un compte, cet amendement sera soumis au vote. Mais s'il n'y a que discussion au sujet d'un compte, il n'est pas nécessaire de le soumettre au vote car il n'y a pas de changement proposé. Il rappelle également que selon l'art. 88 « *les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et les commissions se soient prononcées.* »

M. le Président parcourt le budget compte par compte, la parole n'est pas demandée. M. le Président soumet l'unique conclusion au vote :

Adopte le budget de la Commune du Chenit pour 2024, qui présente un total de charges de CHF 36'057'690.95, un total de recettes de CHF 35'369'931.00, soit un excédent de charges de CHF 687'759.95.

OUI 54 NON 0 ABSTENTIONS 0

M. le Président remercie M. Capt et la commission des finances pour leur conséquent travail d'analyse.

M. Bertrand Meylan, Municipal, remercie le Conseil pour sa confiance et assure que la Municipalité sera attentive aux remarques de la COFIN.

7) Préavis 17.2023 Rénovation et mise aux normes de la fromagerie du chalet des Grands Plats de Bise et développement de la vente directe ainsi que de l'accueil des visiteurs

M. le Président invite M. François Villard à la tribune pour lire le rapport de la commission Ad'hoc. La commission recommande d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

M. le Président invite M. Raymond Lavanchy à la tribune pour lire le rapport de la COFIN. La COFIN recommande d'accepter les conclusions telles que présentées.

La discussion est ouverte. M. Julien Matthey demande ce qu'il se passerait dans le cas où les amodiataires décideraient de cesser l'activité Accueil après quelques années. M. Jean-Fred Capt, Municipal, informe qu'une convention sera signée entre les parties, il est possible d'y mentionner que l'exploitation de la partie Accueil fait partie du contrat. Il ajoute que les amodiataires investiront dans le mobilier et qu'ils sont enthousiastes pour ce projet.

La parole n'est plus demandée, M. le Président soumet les conclusions au vote.

- 1) Accorde un crédit d'un million quatre cent cinquante mille francs (CHF 1'450'000.00) pour la rénovation et mise aux normes du chalet des Grands Plats de Bise de la fromagerie et de l'estivage

OUI 53 NON 0 Abstention 1

- 2) Autorise la Municipalité à prélever la somme de CHF 36'000.00 dans le fonds de réserve compte 9281.35 « FONDS FROMAGERIE D'ALPAGES »

OUI 53 NON 0 Abstention 1

- 3) Autorise la Municipalité à prélever la somme de CHF 189'000.00 dans le fonds de réserve compte 9281.34 « ALPAGES ET CHALETS »

OUI 53 NON 0 Abstention 1

- 4) Autorise la Municipalité à accorder un prêt de CHF 189'000.00 aux amodiataires, sur une durée de 20 ans au taux de 2.5% moyennant un remboursement annuel de CHF 9'450.00. Ce prêt sera comptabilisé à l'actif du bilan, compte 9281.34 « ALPAGES ET CHALETS »

OUI 53 NON 0 Abstention 1

- 5) Décide de porter cette dépense, à l'actif du bilan – investissements du patrimoine financier – compte 9143.75.1 « 17/2023-RENOV. ET MISE EN NORMES GRANDS-PLATS DE BISE ».

OUI 53 NON 0 Abstention 1

- 6) Autorise d'amortir, sur une durée de 20 ans au maximum, cet investissement par le compte de fonctionnement – compte 328.3314.1 « 17/2023-AMORT. RENOV. ET MISE EN NORMES GRANDS-PLATS DE BISE »

OUI 53 NON 0 Abstention 1

- 7) Autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 1'450'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026

OUI 53 NON 0 Abstention 1

Conclusions pour la partie Accueil

- 1) Accorde un crédit de trois cent septante quatre mille francs (CHF 374'000.00) pour la rénovation et mise aux normes de la partie accueil au chalet des Grands Plats de Bise

OUI 52 NON 0 Abstentions 2

- 2) Décide de porter cette dépense, à l'actif du bilan – investissements du patrimoine financier – compte 9143.75.1 « 17/2023-RENOV. ET MISE EN NORMES GRANDS-PLATS DE BISE »

OUI 52 NON 0 Abstentions 2

- 3) Autorise d'amortir, sur une durée de 20 ans au maximum, cet investissement par le compte de fonctionnement – compte 328.3314.1 « 17/2023-AMORT. RENOV. ET MISE EN NORMES GRANDS-PLATS DE BISE »

OUI 52 NON 0 Abstentions 2

- 4) Autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 374'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026

OUI 52 NON 0 Abstentions 2

8) Préavis 18.2023

Réfection de la Route des Crêtets par suite des travaux sur les réseaux. Réfection partielle des eaux claires (EC) devant l'entreprise Jaeger-LeCoultre

M. le Président invite M. Dominique Heini à la tribune pour lire le rapport de la commission Ad'hoc. La commission recommande d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. le Président invite M. Eric Rochat à la tribune pour lire le rapport de la COFIN. La COFIN recommande d'accepter les conclusions telles que présentées.

La discussion est ouverte.

- Mme Paulette Reymond demande que la Municipalité soit particulièrement attentive aux conséquences de report de trafic qu'il y aura sur le carrefour de la gare et de la Route

Neuve. La récente expérience des travaux de l'Orient a montré que cela provoque des problèmes.

M. Michel Vuilloud Municipal assure qu'il y aura une bonne information à la population. La Route des Crêtets sera disponible pour les bus AVJ et pour les riverains.

- M. Didier Vaucher demande si Swisscom prévoit des travaux pour installer la fibre optique dans cette zone, il fait également remarquer que les trottoirs sont plus récents que la route.

M. Michel Vuilloud Municipal informe que Swisscom a été invité mais n'a pas répondu à l'invitation. La Municipalité n'acceptera pas d'ouvrir la route pour des travaux avant 10 ans au moins.

- M. Fabien Honsberger demande s'il y a une réflexion pour également regrouper les travaux pour le carrefour de la Golisse. M. Olivier Baudat Syndic explique qu'il s'agit d'une autre étape qui sera traitée dans le cadre d'une réflexion régionale en tenant compte de la mobilité douce.

La parole n'est plus demandée, M. le Président soumet les conclusions au vote.

1) Autorise la Municipalité à procéder aux travaux prévus

OUI 54 NON 0 Abstentions 0

2) Accorde un crédit d'un million cent vingt-quatre mille deux-cent quarante francs (CHF 1'124'240.00) pour la Réfection de la route des Crêtets par suite des travaux sur les réseaux et la réfection partielle des EC devant l'entreprise Jaeger-LeCoultre

OUI 54 NON 0 Abstentions 0

3) Décide de porter cette dépense, à l'actif du bilan – investissements du patrimoine administratif – compte 9141.58 « 16/2023- REFECTION. RTE ET EC (CRETETS ET JAEGER) »

OUI 54 NON 0 Abstentions 0

4) Autorise d'amortir, sur une durée de 30 ans au maximum, cet investissement par le compte de fonctionnement – compte 430.3311.58 « AMORT. 16/2023-REFECTION. RTE ET EC (CRETETS ET JAEGER) »

OUI 54 NON 0 Abstentions 0

5) Autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 1'124'240.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026

OUI 54 NON 0 Abstentions 0

9) Divers et propositions individuelles

- Mme Adriane Bossy souhaite réagir aux communications municipales au sujet du Centre sportif, elle constate avec regret que les économies semblent se faire sur le dos des employés. Elle reconnaît qu'il est positif que les conditions des employés réengagés par la nouvelle entreprise de nettoyage soient conformes à la CCT, elle espère que le salaire est bon. Elle relève qu'il est mentionné que la qualité des prestations ne diminue pas malgré le licenciement de 4 employés du restaurant (2 au service et 2 à la cuisine); quid des

conditions des employés à qui on demande de faire plus de couverts avec moins de collègues ?

M. le Syndic confirme qu'il s'agit de mesures de restructuration, une analyse a montré qu'il était possible de fonctionner avec moins d'ETP. Le CA reste très attentif à la qualité des prestations.

- Mme Paulette Reymond intervient à la demande de plusieurs personnes de la paroisse protestante au sujet des poignées des portes battantes du Temple du Sentier qui rendent l'ouverture des portes difficile. Elle remercie Mme la Municipale Isabelle Piguet pour la qualité des travaux effectués dans le temple.

Mme Piguet Municipale reconnaît le problème, une recherche de solution est en cours, sachant qu'il y a plusieurs contraintes, dont les critères des monuments historiques.

- M. Julien Matthey propose à la Municipalité d'ajouter sur leur carte de vœux à l'intention d'AP d'éteindre l'éclairage de leur chantier la nuit.
- M. Lecoultre revient sur le préavis 17.2023, il est d'avis que c'est une bonne chose d'entretenir le patrimoine. Il est néanmoins préoccupé par l'augmentation d'utilisation des ressources, particulièrement l'eau alors que la nature nous en donne de moins en moins. Il pose 3 questions à la Municipalité :

1. La détermination d'UGB (unité de gros bétail) et de petit bétail est-elle de compétence municipale ?
2. Quand les plans d'occupation des surfaces d'alpage sont-ils dressés et réévalués ?
3. Est-il prévu de faire une étude du rendement fourrager de ces 10 dernières années versus le nombre d'UGB et petit bétail, est-ce que l'utilisation de l'eau et le tonnage de fromage pourrait être comparé pour se poser la question suivante : à quel moment arrêterons-nous de grandir et ferons avec ce que la nature nous donnera.

M. Jean-Fred Capt Municipal, sur la question d'arrêter de grandir, mentionne que l'alpage des Grands Plats de Bise est la plus grande fromagerie qui fait du gruyère d'alpage AOP, il y en a 130 en tout et il y en aura plutôt moins à l'avenir justement parce que les ressources diminuent.

Il est prévu d'augmenter la récupération d'eau de pluie dans les alpages, bien que des autorisations cantonales soient nécessaires pour de nouvelles citernes. Concernant le fourrage une modification des périodes d'estivage sera peut-être nécessaire, (par exemple y monter plus tôt, descendre pour juillet-août puis remonter pour septembre-octobre).

La détermination des UGB n'est pas de compétence municipale

Il remercie le Conseil pour l'approbation de ce préavis, il ajoute qu'il y aura une vitre qui permettra de regarder la production de Gruyère d'alpage.

- M. Pierre-Olivier Capt se réjouit de l'augmentation de production d'énergie renouvelable par les centrales de chauffage à distance mais a-t-on une vision de la production de nos forêts ?

M. le Syndic confirme que la situation de la forêt est suivie de très près. Pour information 70% du bois utilisé par Sogebois est du bois de rebut. La consommation actuelle est de 1/10^{ème} du bois qui pousse en forêt. Il ne sera pas forcément possible de réaliser d'autres CAD une fois les projets actuels terminés. M. le Président, qui est inspecteur forestier, est à disposition en dehors des séances de Conseil pour des questions éventuelles

- M. Stéphane Reymond, demande si le chemin de mobilité douce entre le CSVJ et l'Orient pourrait être éclairé. Il évoque également qu'il est très difficile de s'engager, aux heures de pointe, au Brassus dans la montée du Marchairuz.

M. Michel Vuilloud Municipal répond que l'éclairage est de la responsabilité des villages, la Municipalité transmettra la demande.

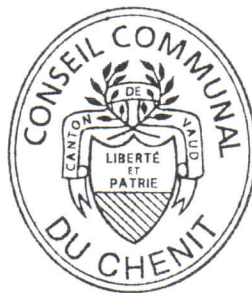
M. le Syndic informe que ce carrefour fait partie de l'étude de mobilité, cependant il est relativement récent puisqu'il a été refait il y a une dizaine d'années. Son tour viendra selon les degrés d'urgence.

La parole n'étant plus demandée M. le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le 25 mars 2024, il remercie chacun/e, souhaite de bonnes fêtes ainsi que le meilleur pour 2024.

La séance est levée à 21h00.

Jan-Matti Keller

Président



Françoise Messer

Secrétaire

Annexes :

- Communications municipales
- Rapport COFIN préavis 16.2023
- Rapport commission Ad'hoc préavis 17.2023
- Rapport COFIN préavis 17.2023
- Rapport commission Ad'hoc préavis 18.2023
- Rapport COFIN préavis 18.2023